

Vannes, le 16 avril 2025

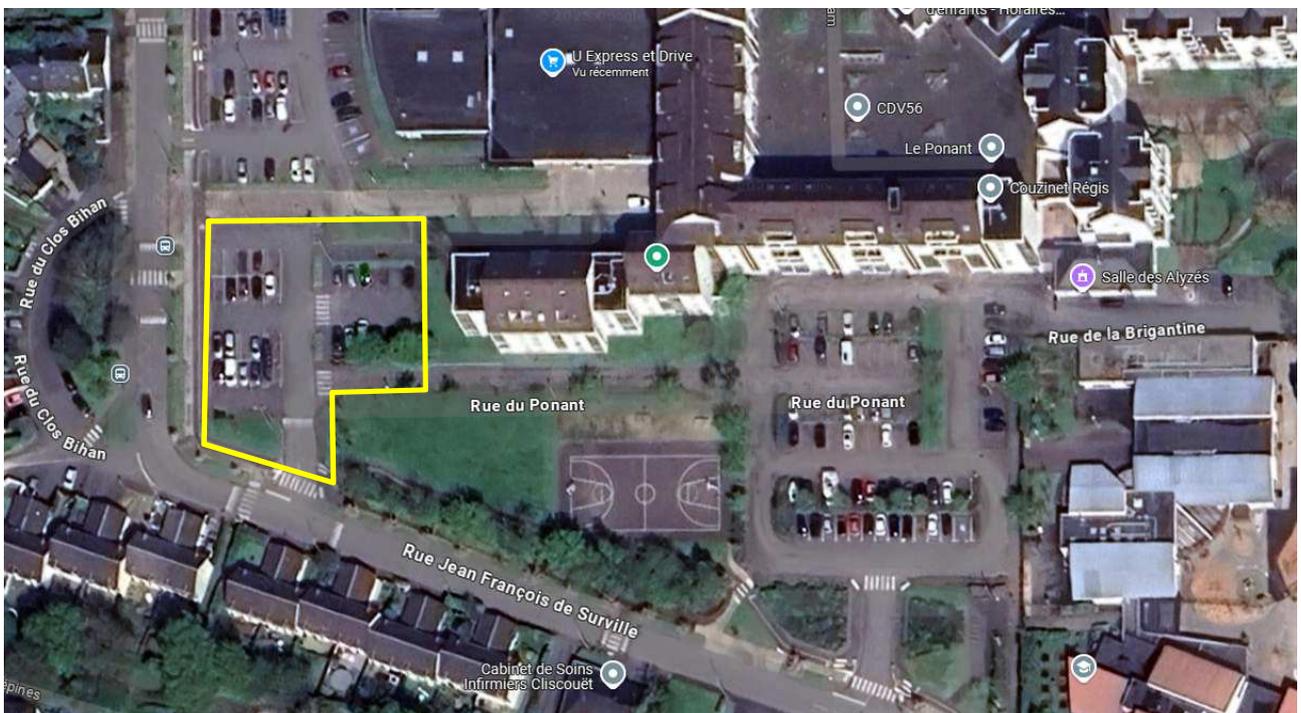
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction Aménagement
Service Affaires Foncières et Domaniales
Téléphone : 02.97.01.63.31

Enquête publique

Projet de déclassement du domaine public d'une emprise située à Cliscouët

Notice explicative

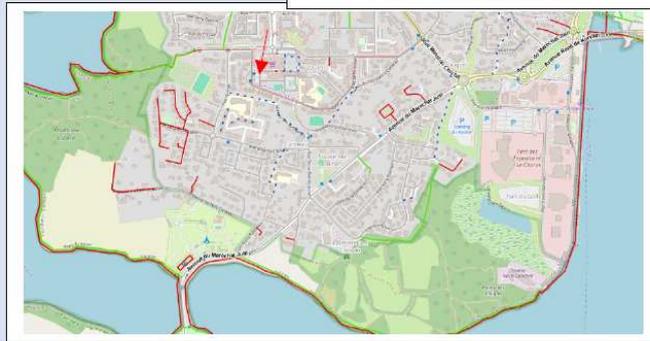


ANNEXE 1 – Engagement d'une procédure de déclassement préalable à une cession

Plan de situation

Descriptif:

Déclassement avant cession par la commune d'une portion de deux parcelles cadastrées section CK numéros 737 et 740
Superficie : 1322 m²



Préambule

Le présent projet de déclassement du domaine public communal **s'inscrit dans le cadre du réaménagement du cœur du quartier de Cliscouët** et porte sur une emprise à usage de parking d'environ 1320 m² située rue Jean-François de Surville de 32 places.

Cette parcelle est située dans le centre du quartier de Cliscouët notamment à proximité de la résidence du Ponant.

L'enquête publique, comme définie à l'article L 134-2 du Code des relations du public avec l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

Cette enquête est donc préalable à la prise de décision par l'Administration.

Cette procédure de déclassement relève à la fois du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

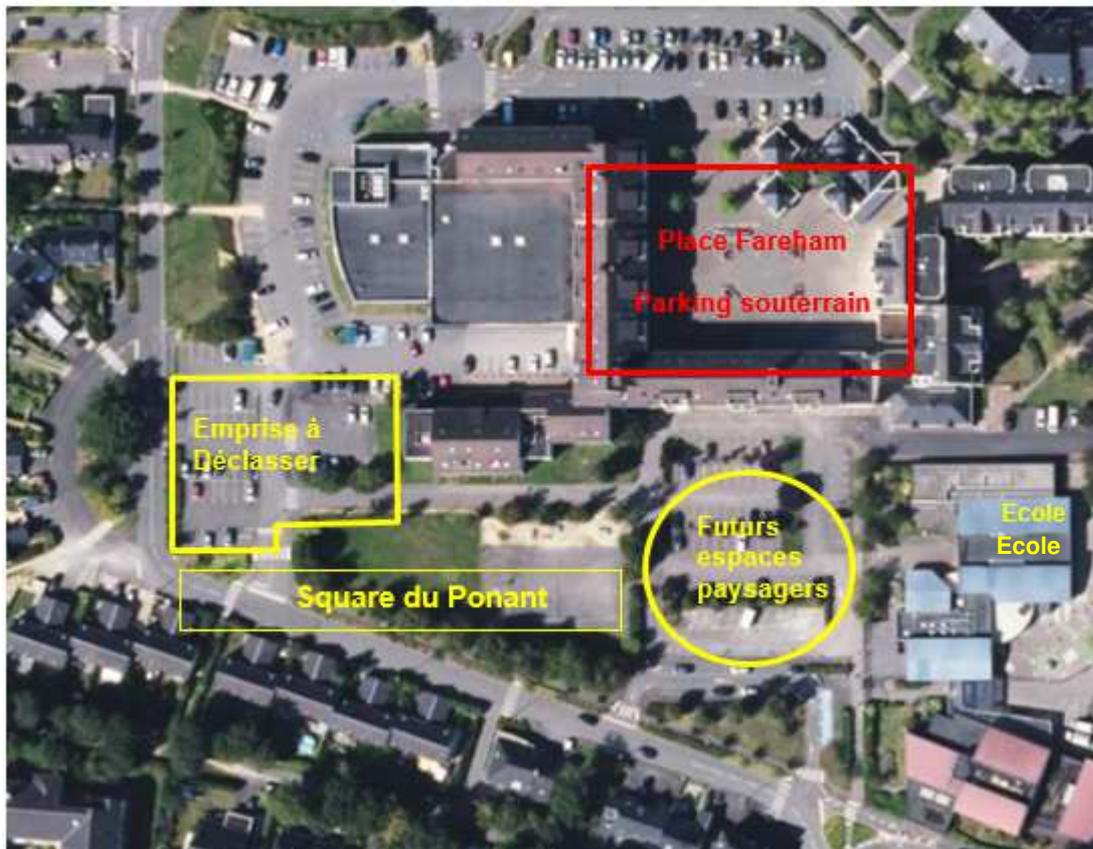
Au Plan Local d'Urbanisme, le terrain est classé en zone UBg – secteur de centres commerciaux de proximité, soit en zone urbaine mixte à dominante d'habitat collectif destiné à accueillir des équipements collectifs, des commerces et activités.

I - Présentation de l'opération

Le cœur du quartier de Cliscouët fait l'objet d'une opération de réaménagement urbain comprenant une requalification de la Place Fareham et du Square du Ponant.

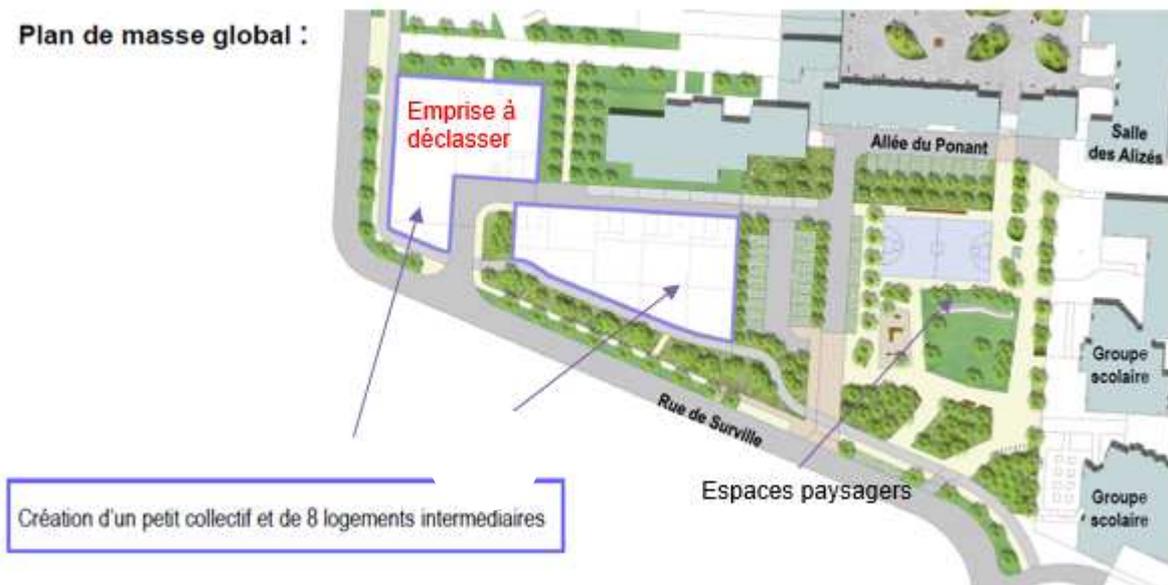
Ce projet, présenté en réunion publique le 12 décembre 2024, prévoit des travaux d'embellissement paysager de la Place de Fareham et la modernisation du parking souterrain sous cette place ainsi que la création d'un nouvel espace paysager au sud, le square du Ponant face au groupe scolaire.

Situation actuelle



Situation future

Plan de masse global :



Ce nouvel espace sera composé d'une prairie centrale, de trois mini forêts urbaines, d'un terrain multisports, d'une table de tennis de table et d'une aire de jeux. Une desserte piétonne de l'école, un parvis ainsi qu'un parking de 38 places de stationnement et un dépose minute de 5 places seront également aménagés.

La recomposition et la végétalisation de l'ensemble des espaces publics du « Square du Ponant » sera accompagnée de la réalisation d'un programme immobilier de 8 logements en BRS (Bail réel solidaire) et d'un petit collectif destiné à accueillir de nouvelles familles notamment sur l'emprise concernée par le présent projet de déclassement.

L'impact de l'effacement du parking de la rue Jean-François de Surville sera mineur sur les capacités locales de stationnement.

En effet, le parking sous la place de Fareham, d'une capacité de 108 places, est aujourd'hui réservé aux seuls résidents de Morbihan Habitat et n'est occupé qu'à hauteur de 20 %. Après la réalisation de travaux de rénovation, il sera gratuit pour ces bénéficiaires et restera ouvert aux commerçants et riverains moyennant un abonnement.

Ainsi, pour les résidents de Morbihan Habitat, les aménagements prévus se traduisent par un solde positif de stationnement gratuit.

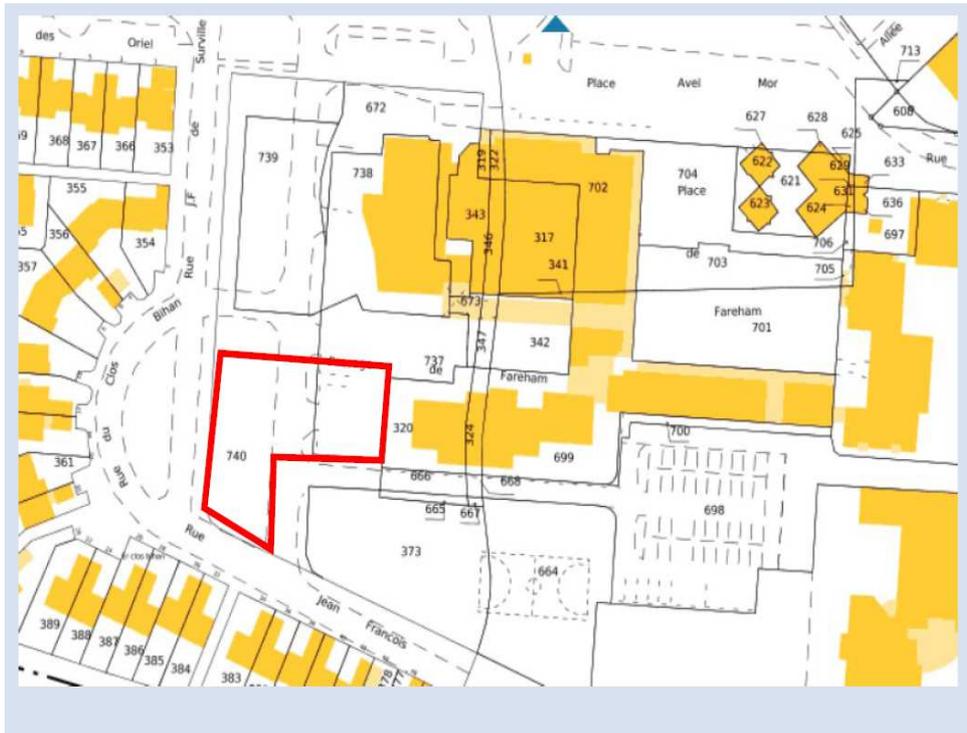
	Places de stationnement gratuites pour les résidents		
	Actuellement	Prévues	Différence
Parking souterrain	0	108	108
Square du Ponant Est	76	43	-33
Square du Ponant Ouest	32	0	-32
		Différence totale	43

Le stationnement des résidents observé actuellement au niveau du Square du Ponant pourra se reporter dans le parking souterrain de la Place de Fareham.

Il est à noter que le petit collectif et les 8 logements intermédiaires prévus comporteront leur propre stationnement.

En ce qui concerne les commerces, situés place Fareham, ils disposeront toujours de 157 places de stationnement dans un périmètre de moins de 100 mètres.

La parking objet de la présente procédure concerne le square du Ponant Ouest dont l'emprise est représentée en rouge dans le plan ci-dessous :



II - Déroulement de la procédure d'enquête :

a) Lancement de l'enquête d'une durée de 15 jours et information du public

Monsieur le Maire a pris un arrêté le 27 mars 2025 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise du domaine public routier située rue Jean-François de Surville à Clisouët.

Cet arrêté désigne Monsieur Joris LE DIREACH en qualité de commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, les heures et lieux de consultation par le public du dossier soumis à enquête. Durant la durée de cette procédure, toute personne peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Parallèlement, un avis d'enquête publique a été porté à la connaissance du public de la manière suivante :

- Affichage à partir lundi 7 avril sur le site, rue Jean-François de Surville, et à l'Hôtel de ville,
- Publication sur le site internet de la Ville de Vannes dès le 7 avril 2025.
- Publication dans les annonces légales de deux journaux à diffusion départementale le mardi 8 avril 2025 : Le Télégramme et le Ouest France édition Vannes.
- . La seconde insertion de l'avis d'enquête dans les annonces légales de ces deux journaux est programmée le 16 avril 2025.

b) Déroulement de l'enquête et collecte des informations du public

La présente enquête se déroulera du 16 avril 2025 au 5 mai 2025.

Elle sera ouverte à la Mairie de Vannes – Hôtel de Ville – Service Affaires Foncières et Domaniales, Place Maurice Marchais, du lundi au vendredi inclus, jours fériés exceptés, de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H.

Le dossier d'enquête comprend la présente notice explicative, un plan de situation, un plan de déclassement ainsi que les annexes citées à la fin de cette notice. Un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet y est joint. Les observations formulées par le public sont recueillies sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Elles peuvent également être adressées à Monsieur Joris LE DIREACH, commissaire enquêteur, par mail à service.foncier@mairie-vannes.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Place Maurice Marchais BP 509, 56009 Vannes CEDEX.

Dans ce cadre, le commissaire enquêteur assure deux permanences à l'hôtel de Ville de Vannes les :

- Mercredi 16 avril de 8h30 à 12h
- Lundi 5 mai de 13h30 à 17h

c)- Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à Monsieur le Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Son rapport doit être laissé à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie au service affaires foncières et domaniales.

Le Conseil Municipal à la suite de la prise en compte de ce rapport, prendra une décision de déclassement anticipé du domaine public de l'emprise concernée afin d'en maintenir l'usage jusqu'au démarrage des travaux.

Annexes :

Pièces techniques :

- 1) Plan de situation
- 2) Vue aérienne du site et photographies
- 3) Plan de déclassement
- 4) Extrait du PLU
- 5) Plan avec réseaux humides et éclairage public

Pièces administratives :

- 1) Registre d'enquête
- 2) Arrêté du Maire numéro 008 du 27 mars 2025 portant modalités de l'enquête publique
- 3) Avis d'enquête publique
- 4) Copie des annonces légales parues dans les journaux régionaux
- 5) Délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025 et ses annexes